

CHAMPIONNAT POUSSIN MASCULIN ET FEMININ

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

ARTICLE 1 :

Le Championnat poussin Départemental est ouvert aux Groupements Sportifs affiliés au Comité d'Ille-et-Vilaine de Basketball et régulièrement qualifiés pour cette saison.

La non observation de ces obligations amène le déclassement du Groupement Sportif fautif comme dernier de la poule.

Le Comité d'Ille-et-Vilaine de Basketball a toujours le droit de refuser l'inscription d'un Groupement Sportif dès lors qu'il motive son refus.

ARTICLE 2 :

Les Groupements Sportifs engagent leur ou leurs équipes au niveau A ou B.

Une cellule « championnat » composée d'un membre du Bureau, de Techniciens, de la Commission Sportive, de la CDAMC et de la Commission Mini se réserve le droit, après libre engagement des clubs, de la montée ou de la descente d'une équipe, selon le nombre d'engagement. C'est la cellule championnat qui détermine le scénario retenu.

ARTICLE 3 : Championnat

Scénarios	1^{ère} Phase	2^{ème} Phase
1^{er}	Niveau A - 2 poules de 6 Niveau B - x poules de 6	1 poule ELITE de 8 2 poules EXCELLENCE de 8 Le reste des équipes D1 D2
2^{ème}	Niveau A - 3 poules de 6 Niveau B - x poules de 6	1 poule ELITE de 8 3 poules EXCELLENCE de 8 Le reste des équipes D1 D2
3^{ème}	Niveau A - 4 poules de 6 Niveau B - x poules de 6	2 poules ELITE de 8 2 poules EXCELLENCE de 8 Le reste des équipes D1 D2

Le règlement complet peut être consulté sur le site du Comité – www.basket35.com

ARTICLE 4 :

En seconde phase, une seule équipe en Elite par club, ainsi qu'une seule équipe par poule en Excellence.

Pour une montée ou descente, l'application du règlement d'équipes par niveau sera apposée avant les matchs qualificatifs ou Triangulaires. (cf art.63.1)

ARTICLE 5 :

Il sera établi un Challenge pour la poule Elite entre le 1^{er} et le 2^{ème} du classement le jour des Finales Départementales et Challenges Jeunes (pour les scénarios 1 et 2) ; et une finale pour le scénario 3.

ARTICLE 6 :

Dans tous les scénarios, les Opens sont maintenus.

ARTICLE 7 : Brûlage et personnalisation

Les joueurs ne peuvent participer qu'à une rencontre par journée de championnat, les règles de brûlage et de personnalisation ne s'appliquent pas. Toutefois, un joueur ne peut jouer que dans l'équipe du niveau immédiatement inférieur de son Groupement Sportif.

ARTICLE 8 :

La hauteur réglementaire du cercle est fixée comme suit :

	1^{ère} phase	2^{ème} phase
3.05 mètres	Niveau A	Elite Excellence
2.60 mètres	Niveau B	Division 1 Division 2

ARTICLE 9 : OPEN catégorie poussin(e)s

L'open poussin(e)s fait partie intégrante du championnat. La participation des équipes qui y sont convoquées est donc obligatoire sous peine de pénalité.

ARTICLE 10 :

Tous les cas non prévus au règlement seront tranchés par le Bureau après avis de la commission Mini.